

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.01.11**

Date de convocation : 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

TRANSITION ENERGETIQUE

**Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt AMI SEQUOIA dans le cadre du programme ACTEE
(Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

- ✓ Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des Syndicats d'Energie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie ;
- ✓ Vu l'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et son décret d'application n°2019-771 du 23 juillet 2019 définissant les objectifs de performance énergétiques des bâtiments tertiaires ;
- ✓ Vu la publication du plan national de la rénovation énergétique des bâtiments en avril 2018 dont l'un des quatre axes est l'accélération de la rénovation des bâtiments publics et les économies d'énergies des bâtiments tertiaires ;
- ✓ Vu la politique de développement durable et de transition énergétique de La région Occitanie, première région à proposer une stratégie Région à Energie Positive (REPOS) où la rénovation énergétique du secteur tertiaire est une cible privilégiée avec un objectif de réduction des consommations de 28 % à horizon 2050 ;
- ✓ Vu l'implication croissante du SDEE en matière de transition énergétique, que ce soit au travers de la promotion de la Chaleur renouvelable, ou de l'aide et du conseil à l'utilisation rationnelle de l'électricité dans le cadre de la gestion du parc d'éclairage public ou du groupement d'achat d'énergie ;

Délibération n° : 21.01.11

- ✓ Considérant le programme ACTEE porté par la FNCCR visant à faciliter, pour les bâtiments publics, le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes bas carbone ;
- ✓ Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt AMI SEQUOIA lancé dans le cadre du programme ACTEE et la démarche initiée par la Région Occitanie et son Agence Régionale Energie et Climat auprès de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie pour fédérer une candidature régionale associant les 13 Syndicats d'Energie ;

Monsieur le Président rappelle la délibération du Bureau syndical du 1^{er} décembre dernier validant la participation du SDEE à cette candidature. Après analyse approfondie des éléments de l'AMI, il apparaît pertinent que le Syndicat se positionne sur un engagement maximum (niveau 5) sur l'ensemble des axes du projet correspondant aux niveaux financiers suivants :

- ✓ Axe 1 – Etudes énergétiques : 90 000 €
- ✓ Axe 2 – Ressources humaines : 55 000 €
- ✓ Axe 3 – Outils : 20 000 €
- ✓ Axe 4 – Maîtrise d'œuvre : 30 000 €

Cette candidature est également l'occasion de coconstruire avec l'Agence Locale Energie et Climat Lozère Energie un service d'accompagnement plus complet au bénéfice de l'ensemble des collectivités du département, dans le prolongement du Contrat d'Objectif Territorial Chaleur renouvelable.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

CONFIRME la participation du SDEE à cette candidature régionale avec un engagement de niveau 5 sur l'ensemble des axes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210202-210111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021